POINT DE VUE A la lumière de la crise

Refonder la coopération transfrontalière

Par Robert HERTZOG * et Hans Martin TSCHUDI **

« La crise du Covid-19 confirme la profonde transformation en cours dans la coopération transfrontalière des organismes publics, particulièrement dans la région du Rhin supérieur, pionnière en ce domaine. Il faudra en tirer les enseignements, tant pour la conception que nous avons de cette politique, que sur les manières de la pratiquer. Les changements de fond se voient sur deux plans.

Une société transfrontalière

Le premier vient de ce que nous sommes passés d'une coopération à caractère essentiellement symbolique à une coopération indispensable et multidimensionnelle.

Jusque dans les années 1990, les rencontres de responsables locaux ou l'organisation de manifestations réunissant des jeunes ou des citoyens de deux ou trois pays avaient une valeur par elles-mêmes en témoignant de la bonne entente entre voisins. Progressivement se sont ajoutées des structures plus formelles (GLCT, GECT…) portant des réalisations plus pratiques, souvent facilitées par les aides de l'Union européenne (Fonds Interreg), comme les infocentres, la formation des élus et agents locaux

Robert Hertzog et Hans Martin Tschudi.
Photos DNA / J. Jacques-SCHAFFNER

(Euro-Institut), les pass-musées, des circuits cyclistes, etc.

La situation a encore radicalement changé. Les flux de personnes entre pays, les complémentarités et concurrences en matière économique (commerces, artisanat), les familles binationales, les questions scolaires, les problèmes de déplacement, de sécurité ou d'environnement, et maintenant de santé, se sont considérablement développés. Une société transfrontalière se superpose ainsi et se mêle aux deux sociétés nationales, voire aux trois comme sur le Rhin supérieur.

Des préfets qui consacrent 40 % de leur temps au transnational

Les problèmes qui en résultent touchent tous les secteurs de la vie collective et des institutions publiques. Les relations sont devenues indispensables sur un champ plus vaste et varié. D'après une étude du ministère de l'Intérieur, les préfets des zones frontalières consacrent environ 40 % de leur temps à ces questions. […]

Cela nous conduit sur le second plan de changement : ces affaires ne concernent plus principalement les collectivités locales, communes, départements, « Kreise », régions, mais de nombreuses autres institutions : les services de l'État pour l'enseignement, la sécurité (police, calamités), la fiscalité, la justice, les migrants, l'environnement, le nucléaire, le droit de la famille, etc. ; les universités qui, avec Eucor, sont particulièrement entreprenantes ; la Sécurité sociale ; les hôpitaux et services de santé ; les entreprises de transports ; les services de l'emploi ; les organismes professionnels ; les associations sportives et culturelles. La liste est infinie.

Les euro-districts ? Des institutions utiles, mais sans pouvoirs propres

Le temps est donc révolu où l'on pouvait se contenter d'avoir des organismes de coopération spécialisés. Les groupements de coopération transfrontalière ou les euro-districts sont des institutions utiles mais sans pouvoirs propres et conçues pour faire de la coopération transfrontalière en quelque sorte pour elle-même, sur des projets très sectoriels. Les coopérations doivent être plus opérationnelles et se faire entre partenaires qui ont les compétences requises, éventuellement avec le concours d'organismes experts et, surtout, avec un puissant appui politique.

Le réflexe vient plus vite à Colmar ou à Strasbourg qu'à Nancy

Quelles réorientations cela implique-t-il ? La coopération transfrontalière est dorénavant une composante naturelle des politiques publiques. Or, on a vu les difficultés et lenteurs pour prendre ce chemin dans la crise des hôpitaux. Le réflexe vient évidemment plus vite à Colmar ou Strasbourg qu'à Nancy.

Le rôle des élus locaux reste essentiel car c'est à leur niveau que d'indispensables et confiantes relations personnelles se nouent. Des politiques communes ne peuvent prospérer qu'entre des acteurs qui possèdent de réels pouvoirs de décision. Ainsi, l'attribution à la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) d'une fonction de "chef de file" pour la coopération transfrontalière ne la responsabilise pas pour mener des politiques dans les champs que la loi ne lui attribue pas, l'économie par exemple. Il conviendrait donc de calibrer, en conséquence, les pouvoirs des collectivités locales et des services déconcentrés de l'État français ou d'un Land allemand. Comme dans chaque pays les compétences des administrations sont réparties de façon compliquée, elles doivent d'abord s'entendre entre elles avant de discuter avec les voisins, ce qui est facilité quand elles sont proches, comme en Suisse et en Allemagne, et beaucoup moins dans une très grande région.

Des procédures lourdes, là où l'on attend flexibilité et réactivité

La loi autorise la CEA à établir un "schéma alsacien de coopération transfrontalière", qui ne lie évidemment pas les partenaires étrangers, et qui est défini en cohérence avec le volet transfrontalier du schéma régional de développement économique, après consultation du conseil de développement de la CEA. Celle-ci est ensuite chargée d'organiser les modalités de mise en œuvre de ce schéma "dans le respect des compétences des autres collectivités territoriales". Voilà qui est bien lourd, là où l'on attend flexibilité et réactivité !

Ajoutons qu'une connaissance des langues respectives est un gage de rapidité et d'efficacité, ce qui nécessitera des efforts chez tous les partenaires.

Pour surmonter le morcellement administratif et concevoir des stratégies globales, un organe politique de concertation et de pilotage est indispensable afin de convenir des programmes communs, qui seront mis en œuvre dans chaque pays selon ses règles propres.

La Conférence trinationale du Rhin supérieur doit être réformée et renforcée

Nous pensons spécialement à la Conférence trinationale du Rhin supérieur qui devrait être réformée et renforcée en ce sens. Il n'est pas besoin d'inventer de nouvelles structures, qui ne simplifieraient rien et nous devrions plutôt nous préoccuper de l'excès d'organismes. L'enjeu est d'adapter les institutions éprouvées aux formidables évolutions et besoins de la société. »

* Robert HERTZOG, agrégé de droit public et de science politique, ancien membre du conseil ou président de plusieurs organismes de coopération transfrontalière.

** Hans Martin TSCHUDI, ancien ministre responsable de la politique transfrontalière du canton Bâle-Ville, ancien président de la conférence du Rhin Supérieur et enseignant en master à l'IEP de Strasbourg ; vice-président de Regio Basiliensis.

Lire la tribune intégrale sur www.dna.fr/politique/2020/06/15/a-la-lumiere-de-la-crise-refonder-la-cooperation-transfrontaliere

COURRIER

La crise corona, notre monde et la colère

Arsène LEDERTHEIL, Stimpfach (Bade-Wurtemberg)

« Nos politiques angoissent de perdre des d'électeurs et payeurs d'impôts. Que de mesures efficaces vite mises en place. Tout à coup tout fonctionne, miracle !
Nous étions en train d'envoyer la planète dans le décor. Ce virus est un phénomène tout à fait secondaire. Notre planète agonise avec notre rythme infernal. De quel droit ?
Pourquoi prendre l'avion vers l'autre bout du monde pour 35 € ?
Tapez "Thilafushi" sur internet et retenez votre souffle…
Des voitures de 50 chevaux ? Il en faut 200… C'est aberrant, compte tenu des enjeux climatiques.
Et la COP21 ? Greta est arrivée, mais nos décideurs lui rient au nez.
Parions que si demain, il y a un vaccin, les incantations au dieu "économie et supercroissance" repartiront de plus belle. Tous les spéculateurs, financiers, traders et surtout les politiques sont déjà dans les starting-blocks. Avec la certitude et l'arrogance d'être devenus invincibles. »

Pour la page « Débats », envoyez vos courriers, de préférence courts, à **dnadebats@dna.fr**
Merci d'indiquer vos nom, prénom et commune de résidence, et de laisser vos coordonnées.

POINT DE VUE

La présence gaullienne, aujourd'hui

L'association « Présence gaullienne », présidée par Jean-Luc Seegmuller, esquisse les implications de l'épopée gaullienne pour la France d'aujourd'hui.

« L'appel du 18 juin ». La formule suffit : tout le monde sait de quoi il s'agit. Que l'appel a été lancé depuis Londres par le général de Gaulle. Que c'était une tentative héroïque et improbable, alors que la France venait d'être envahie en un éclair par l'ennemi hitlérien, d'incarner le refus de se résigner à la défaite, et la résolution de préparer sa libération et son renouveau.

Tout le monde en connaît le millésime : 1940. Il y a 80 ans, ce qui fait de 2020 une année triplement gaullienne, entre le 22 novembre 1890 – naissance de Charles de Gaulle à Lille – et le 9 novembre 1970, jour de sa mort à Colombey-les-Deux-Églises.

Cet appel, prononcé à la radio de Londres par un général presque inconnu, entendu alors par peu de Français, a pourtant marqué une première étape vers la Résistance puis, avec les Alliés, la reconquête en vue de la victoire, jusqu'à la fondation et les dix premières années de la Ve République.

Voici que l'homme d'État, le théoricien, l'auteur, l'orateur…, lui qui a dû faire face à tant d'adversaires et de critiques, est devenu l'objet d'une révérence quasi unanime. D'où la profusion des déclarations qui se réfèrent à lui, des livres, des colloques, des cérémonies. Ce retour aux réalités de l'Histoire, des textes et des déclarations de Charles de Gaulle, est évidemment salutaire. Le moment est bien choisi pour y procéder.

L'indépendance de la France et l'équilibre du monde

La France libre, restaurée dans son indépendance, et maîtresse de son destin : on voit bien quels efforts restent constamment nécessaires pour préserver ce privilège. L'action du Général, éclairée par ses discours et ses écrits, montre la voie d'une politique attentive à concilier les alliances et l'indépendance.

Le spectaculaire rapprochement avec Konrad Adenauer a fait du couple franco-allemand le moteur irremplaçable de l'Union européenne. La planète reste divisée en deux blocs, même si leur nature et leur poids respectifs ont changé. Dans cette nouvelle constellation, la France doit rester souveraine en ses positions. Comme au siècle dernier, elle doit faire progresser la détente,

De Gaulle à Strasbourg le 5 octobre 1945.
Photo archives DNA

l'entente et la coopération. Et répondre ainsi à tant de peuples qui continuent d'attendre d'elle, mieux que des géants impérialistes, sa contribution à l'équilibre du monde.

Lorsque, ces temps-ci, on s'aperçoit que nos médicaments, nos vêtements et même notre alimentation ont largement échappé à notre industrie et à nos producteurs, l'exemple des années 1958-1969 doit inspirer la reconquête des ressources et des capacités propres à nous permettre de faire face aux événements sans avoir à quémander au loin et dans l'urgence des biens et des services dont nous nous étions dépossédés en raison d'une mondialisation incontrôlée.

Un État fort mais un pays décentralisé

Le Commissariat au Plan, dont on peut regretter la disparition, apportait à l'administration, aux collectivités, à tous les acteurs de la vie économique et scientifique, une vision claire sur les objectifs et la stratégie, au-delà des improvisations du court terme. Aux très légitimes préoccupations écologiques et aux craintes ravivées sur la sécurité et l'ordre publics, doit répondre un État fort. C'est en le restaurant que le Général a pu redresser le pays et faire face aux secousses et aux péripéties, qui sont de toutes les époques. Et sur lui s'appuyait la confiance du public, si nécessaire à son adhésion et à son engagement.

Il y fallait une Constitution, celle de la Ve République, pour permettre au pays de surmonter, depuis 60 ans, tant d'événements et de crises en dépit de la diversité des personnalités qui ont gouverné la France. S'il s'avère nécessaire de faire évoluer ses institutions, une relecture attentive des déclarations du Général sur le sujet incitera de tels projets à être précédés de prudentes réflexions.

Pour lui, l'indispensable force de l'État ne résidait pas dans la technocratie tatillonne et centralisatrice dont on a pu constater si récemment les inconvénients. Et une efficace régionalisation, qu'il a voulu pousser jusqu'à son départ de l'Élysée, demeure de nos jours confrontée à de tenaces entraves.

Une société évolutive, de solides principes, des citoyens confiants

Les femmes dans la société ? C'est le Général qui leur a donné le droit de vote, puis leur émancipation financière. Les salariés dans l'entreprise ? C'est lui qui a voulu leur accorder la participation financière à ses résultats.

Enfin, si tant d'études récemment publiées s'affligent de devoir prendre acte de la défiance croissante du peuple envers la parole publique, les dirigeants du pays, les médias, les experts… il importe de rappeler la dignité, la rigueur et la décence qui, sans exception, ont caractérisé l'attitude et le comportement de Charles de Gaulle. Qualités exemplaires qu'il serait à chacun loisible d'imiter de son mieux, en sorte d'inspirer aux citoyens la considération et le respect.

Cette année, mieux que jamais, rappelle à la France l'épopée gaullienne telle qu'elle l'a vécue, l'empreinte gaullienne en ce qu'elle est aujourd'hui, la présence gaullienne qui peut continuer à inspirer ses choix d'avenir.

TTE-GE1 10